


Soutien aux associations étudiantes

Vous êtes une association étudiante et vous souhaitez réaliser des actions à destination des étudiants ou du grand public? L'agglomération peut vous soutenir! On vous explique tout.

Qui peut en bénéficier?

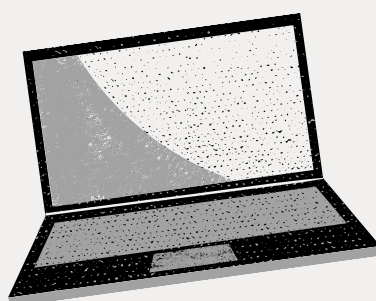
Les associations étudiantes dont le siège est situé dans l'agglomération et relevant d'un établissement d'enseignement supérieur présent sur le territoire de l'agglomération



Les projets à l'initiative des étudiants et à destination de tout public en cohérence avec leur objet.

Il peut s'agir de projets relevant des champs suivants : sport, prévention, solidarité, art et culture, promotion de l'enseignement supérieur, insertion professionnelle, promotion de la vie étudiante.

Quels projets peuvent être soutenus?



Quel montant de subvention peut-on obtenir?

La subvention peut aller jusqu'à 1000€ dans la limite de 25 % du budget annuel de l'association. Les subventions sont versées dans la limite du budget alloué au dispositif. En clair, plus vous la demandez tôt, plus vous avez de chance de l'obtenir!

Ca y est! J'ai tout compris!

Et maintenant je fais quoi?

Retrouve toute la démarche de demande de subvention sur la page suivante!

Des questions?

Marie De Bizien

Chargée de mission "Jeunesse et Vie étudiante"
02.96.77.60.39 - marie.debizien@sbaa.fr

Comment * * demander une subvention?

Voici le parcours d'une demande de subvention auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération

1 Je vérifie que mon projet est éligible

Contactez l'agglomération pour vérifier que vos projets peuvent être soutenus et obtenir des conseils

2 Je remplis un dossier de demande de subvention

Le dossier à remplir est disponible sur le site de l'agglomération:

<https://cutt.ly/EZsJoT0>

Pour vous aider vous pouvez consulter la notice suivante:

<https://cutt.ly/zZsJhEw>

3 Je renvoie mon dossier complété

Le dossier est à renvoyer avec toutes les pièces nécessaires à marie.debizien@sbaa.fr

Une fois votre dossier complet déposé, vous recevez une réponse sous un mois environ.

Il faut compter environ un mois supplémentaire pour percevoir la subvention

4 Je reçois une réponse à ma demande

5 Une fois l'année terminée, je n'oublie pas de transmettre un bilan!

Prêts?

Contactez Marie De Bizien
Chargée de mission "Jeunesse et Vie étudiante"
02.96.77.60.39 -
marie.debizien@sbaa.fr

 SAINT
BRIEUC
ARMOR
AGGLOMÉRATION